



INITIATIVES POUR LE FINANCEMENT DURABLE PRISES PAR LA COMIFAC

MECANISME DE FINANCEMENT AUTONOME



PFBC-Paris, 22/06/06

SE/COMIFAC



SOMMAIRE

- Justification mise en place mécanisme de financement autonome
- Objectifs poursuivis
- Méthodologie de l'étude de faisabilité
- Option retenue par le Conseil des Ministres
- Prochaines étapes pour la mise en place du mécanisme
- Conclusion



JUSTIFICATION

- Le financement actuel de la COMIFAC et des institutions sous-régionales partenaires repose sur le système classique de contributions égalitaires des Etats membres;
- Un tel système présente des insuffisances dont: la stagnation voire la régression des moyens accordés à l'organisation, une accumulation des arriérés;
- Ce système ne tient pas compte des capacités contributives des Etats membres et du concept d'égalité relatives des sacrifices.



ENGAGEMENT DES ETATS MEMBRES

- Décision des Chefs d'Etat au Sommet de Brazzaville en février 2005 adoptant le principe de mise en place d'un mécanisme de financement autonome de la COMIFAC
- Etude de faisabilité commanditée par le Secrétariat Exécutif
- Recommandation du Conseil extraordinaire des Ministres de mars 2006 à Libreville, portant sur le choix d'une option préconisée par l'étude





OBJECTIFS POURSUIVIVIS

- Permettre à la COMIFAC et aux autres institutions sous-régionales partenaires (CEFDHAC, OCFSA, RAPAC, ADIE, OAB) de disposer régulièrement des ressources nécessaires à la réalisation de leurs objectifs
- Rendre la COMIFAC et ses institutions partenaires plus autonomes vis-à-vis des budgets nationaux



METHODOLOGIE DE L'ETUDE

- Mission circulaire du consultant et collecte des données dans les Etats membres;
- Analyse du système actuel de financement de la COMIFAC, évaluation des besoins financiers à moyen terme des institutions sous-régionales;
- Proposition d'une clé de contribution en meilleure adéquation avec les paramètres d'équité et de solidarité;
- Définition des critères de performance d'un mécanisme de financement autonome;
- Proposition de 2 options alternatives pour la mise en place du mécanisme de financement autonome



OPTION CHOISIE

Le Conseil extraordinaire des Ministres de mars 2006 a opté pour l'institution d'un mécanisme de financement par analogie avec les taxes affectées existantes pour d'autres organisations intergouvernementales d'intégration sous-régionales, notamment la CEEAC





SPECIFICITES DE L'OPTION RETENUE

- Le prélèvement COMIFAC serait une taxe additionnelle assise sur les importations de produits originaires de pays tiers à l'espace Afrique Centrale;
- Ce choix est motivé par la volonté des Etats membres d'avoir un système unique et même unifié de financement de toutes les institutions de coopération de la région;
- La quantification de cette assiette a été faite sur la base des données de la Banque Mondiale;
- Le taux de taxation préconisé est de 0,1% et il tient compte des besoins financiers à moyen terme de la COMIFAC



BESOINS ESTIMES EN FINANCEMENT

Besoins à moyen terme estimés à 4 milliards de Fcfa par an de 2007 à 2009 répartis comme suit:

- 900 millions Fcfa/an: budget fonctionnement
Secrétariat Exécutif COMIFAC
- 400 millions Fcfa/an: budget fonctionnement
OCFSA, CEFDHAC, RAPAC et ADIE
- 1,5 milliard Fcfa/an: financement actions sous-
régionales plan de convergence



PROCHAINES ETAPES POUR LA MISE EN PLACE DU MECANISME

- Tournée du Président en exercice de la COMIFAC, pour sensibiliser les Chefs d'Etat et de Gouvernements sur la nécessité de mise en œuvre du Mécanisme;
- Adoption du protocole régional, des projets de textes nationaux d'application, de la clé de contribution et fixation d'une date de démarrage à l'occasion d'un atelier sous-régional;
- Adoption du prélèvement qui pourra se faire soit par ratification du protocole régional, vote d'une loi spécifique, ou inclusion dans la loi de finances portant budget général de l'Etat ou loi de finances rectificative.



CONCLUSION

L'initiative pour la mise en place du mécanisme de financement autonome traduit la détermination des Etats membres à assurer la conservation et la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.





MERCI